

Déontologie : encore trop de failles !



Voici le compte-rendu de la commission de suivi
« déontologie et principes professionnels » du 19 juin,
rédigé par les représentants du Syndicat National des Journalistes.

Rediffusions à hauts risques déontologiques

De l'aveu même de la direction de l'information, les rediffusions ou reprises d'images **sans aucune précaution se multiplient**. Les organisations syndicales en ont relevé au moins cinq à la rédaction nationale et dans le réseau régional. Un constat inquiétant.

- Interview d'une retraitée réalisée par une journaliste équipe de la rédaction nationale, rediffusée dans le journal de F3 IDF plus d'un an après le tournage, sans mention de date ni contact avec les auteurs du reportage. Dommage : ces derniers auraient pu préciser que cette retraitée qui travaille pour arrondir ses fins de mois pensait le faire de façon temporaire.
- En mai dernier, France Info canal 27 a rediffusé un sujet tourné par France 3 Limoges, diffusé une première fois en février 2022 sur l'antenne régionale. **Soit 15 mois plus tard !** Alors que la situation a largement évolué. La journaliste a été contactée par le ministère de la Justice, sujet du reportage, indiquant que les chiffres avancés dans le sujet ne sont plus les bons. Une situation fâcheuse qui, entre autres, décrédibilise la journaliste vis-à-vis de ses interlocuteurs locaux.
- En février 2023, le JT de 13h rediffuse un sujet découverte touristique sur les Monts d'Arrée en Bretagne. Mais depuis la première diffusion dans ce même JT en mars 2022, un incendie a défiguré la région. **Aucune mention de cette catastrophe dans le lancement du présentateur**, qui évoque même « une région sauvage et préservée » ! La rédactrice, au montage ce jour-là, n'a pas été contactée.

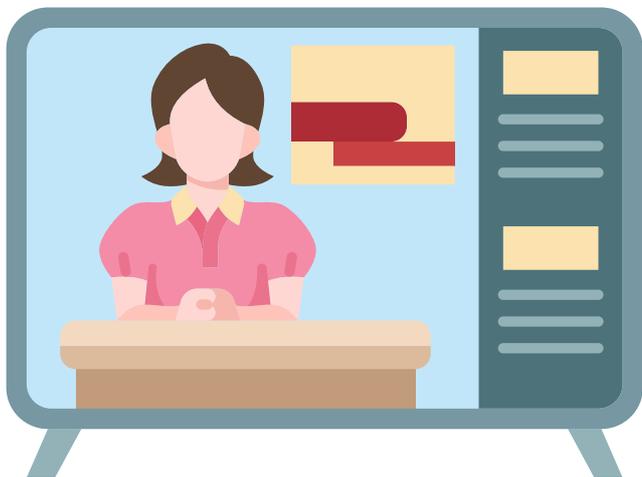
- Toujours dans le JT de 13h. Pour annoncer la manifestation contre les nuisances aériennes le 9 mai 2023, l'édition diffuse un sujet sur l'enfer du bruit pour les riverains. Là aussi, problème : ce sujet a été tourné en mars 2022 par F3 IDF. **Pas de dates, pas de synthé pour le témoignage d'une riveraine**. Dans ce 13h, le commentaire évoque sa situation comme si le tournage avait été réalisé le matin ou la veille.
- 13h encore : des images pour illustrer le bombardement du barrage de Kakhovka, en Ukraine, ont été diffusées le 6 juin. Il s'avère que ces images sont des archives du pont surplombant le barrage. Images de novembre 2022.

Images sorties de leur contexte ou caduques, journalistes pas prévenus : chaque fois des erreurs humaines selon la direction. On peut s'interroger : où sont les bons réflexes journalistiques ? La possibilité d'utiliser aujourd'hui des sujets ou séquences trouvées dans Webespace sans passer par la médiathèque est une facilité qui peut favoriser "une certaine paresse intellectuelle", dicit la direction de l'information, "chacun à l'édition comptant sur l'autre pour assurer les vérifications. Qui doivent être faites sur le média d'origine".

Le SNJ a rappelé que contacter les journalistes auteurs est la première chose à faire. Les sujets ne sont pas des boîtes de conserve sans date de péremption. Les principes élémentaires de vérifications semblent de moins en moins respectés.

Question du SNJ : face à la réduction des moyens décidée par France Télévisions, les rediffusions vont-elles se multiplier sans garde-fou ?

La direction de l'information assure que les consignes ne vont pas dans ce sens. Elle a demandé notamment au JT de 13h de limiter les rediffusions. Et une note va être envoyée aux éditions pour qu'il y ait un contact avec les journalistes auteurs, et **il faudra des traces écrites de cet échange** pour un accord à la rediffusion.



Rediffusions interdites, pourquoi ?

Les mails d'interdiction de reprise de certains sujets n'indiquent pas toujours la raison de cette interdiction. Et la coordination de la rédaction nationale n'en connaît pas toujours les raisons (achat d'images, images diffusées par erreur, durée d'utilisation...) Le service des révéléteurs a été renforcé pour veiller à sourcer des images, mais leurs réflexions ne sont pas suivies de communication à l'ensemble des rédactions. Est-il possible d'y remédier ?

La direction dit étudier des moyens pour faire en sorte que les raisons soient mentionnées.

Journalistes et publicité

Est-il normal qu'une **présentatrice de FTV** fasse de la pub sur les réseaux sociaux pour une marque de vêtements lors du tournoi de tennis de Roland Garros ? Avec une pause en plan large et une photo en plan serré sur la marque ?

La direction de l'information reconnaît que c'est de la pub, même sans citation directe de la marque. Il y a eu un rappel à l'ordre. Il y a eu une inflation de ce genre de cas sur les réseaux, en particulier Instagram... La présentatrice a retiré les photos, et elle aurait présenté ses excuses. Pourtant, la direction l'avait mise en garde avant le début de la saison.

Mauvaise foi ? Inconséquence ? Sentiment d'impunité ?

Il y a eu un autre cas d'une journaliste qui s'est retrouvée, elle aussi, dans cette situation, c'était le deuxième rappel à l'ordre avant sanction. La direction fait parfois face à des journalistes de mauvaise foi. "C'est à pleurer", reconnaît-elle. Certains font aussi par exemple des photos de produits de beauté, présentés à l'envers, mais la marque est identifiable. Cela concerne des gens qui font de l'antenne, mais pas seulement. Il y a aussi l'utilisation des messages éphémères, pas vu, pas pris ! Il y a des règles déontologiques et les règles de l'ARCOM. Une démarche disciplinaire est enclenchée chaque fois que la direction a connaissance de ces dérapages, assure celle-ci.

Question du SNJ : pourquoi y-a-il de plus en plus de cas ?

Réponse de la direction : les réseaux sociaux donnent beaucoup de latitude, on peut penser que sur les réseaux, cela n'a pas d'importance, mais c'est faux.

Publicité en plateau, pourquoi se gêner ?

Des journalistes du service des sports n'hésitent pas à faire régulièrement de la publicité à l'antenne pour des ouvrages écrits par des confrères du même service. Dernier exemple en date : publicité pour un livre du présentateur des directs de Roland Garros le 6 juin 2023 par un consultant présent sur le plateau.

La direction de l'information précise que présenter le livre d'un salarié de France TV n'est pas une pratique interdite en soi, mais c'est très encadré par l'ARCOM (ex-CSA).

Par exemple : il ne faut pas que la présentation de l'ouvrage se fasse dans la propre émission du journaliste auteur (ce qui était pourtant le cas) ; il faut que le livre trouve sa justification dans l'actualité ou la thématique de l'émission ; qu'il y ait en même temps la présentation d'autres ouvrages ; et enfin que cette présentation ne soit pas dithyrambique.

Le directeur délégué aux sports dit avoir rappelé à l'ordre le journaliste, un courrier lui a été envoyé afin "qu'il soit vigilant". Et une note de service doit être transmise à la rédaction des sports.

Dérapage à la baguette...



Pour illustrer le concours de la meilleure baguette de Paris, le présentateur du JT midi de France 3 Île-de-France a présenté l'édition du 11 mai avec la baguette de pain lauréate à la main. La veille, ce même journaliste était l'un des membres du jury du concours en question... Des images de ce concours ont été diffusées, et l'on aperçoit, furtivement, le journaliste. Même, si a priori, il n'y a pas eu de prise illégale d'intérêts, il y a dans ce cas précis un conflit d'intérêts évident au profit de l'image personnelle du présentateur et de ses activités extérieures. C'est aussi un défaut d'impartialité, car en tant que présentateur du JT, elle devrait être de mise. La direction et l'encadrement éditorial étaient-ils informés de la participation de ce journaliste dans le jury de ce concours ?

Pourquoi la rédaction en chef d'Île-de-France a-t-elle accepté que le présentateur évoque ce sujet dans l'édition qu'il présentait ?

Pour la direction de l'information régionale, cette affaire a été mal gérée. Le journaliste n'a pas demandé l'autorisation de participer au jury, même s'il l'a fait bénévolement. Le lendemain, a proposé un sujet, et a décidé de présenter une baguette à la main. "On est hors des clous". Il a été reçu par le rédacteur en chef et la directrice régionale. "Les faits ne pas conformes à nos règles déontologiques".

La direction pointe une mauvaise gestion de la part de l'encadrement. Sur les réseaux, mélange des genres, car il se prévaut de sa qualité de journaliste FTV pour vanter les qualités de certains restaurants. La direction régionale lui a retiré toute couverture de la gastronomie. (Au grand soulagement de la rédaction visiblement).

Toc toc ! Problème avec Tik-Tok !

La direction trouve-t-elle normal que l'animateur de « la grande librairie » fasse ouvertement dans un spot télé de la publicité pour l'application Tik-Tok ? A la fois sur le principe de la publicité interdite aux journalistes et dans un deuxième temps au regard des critiques autour de la confidentialité des données de l'application chinoise ?

La Direction de l'information précise que cette question relève de la direction des antennes et programmes, elle n'a pas encore répondu à cette question du SNJ. On espère une réponse lors de la diffusion du compte-rendu de cette commission par la direction dans l'intranet.

Société privées et publicité, au détriment de France Télévisions et de ses journalistes.

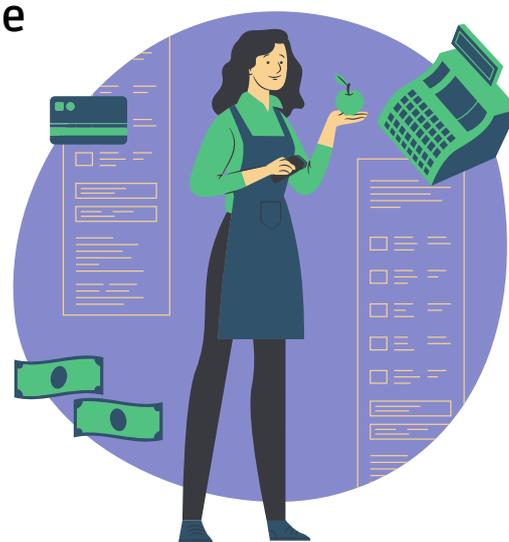
Ce n'est pas nouveau. Des sociétés privées utilisent les reportages de FTV ou des plateaux auxquels elles ont participé pour s'offrir une publicité gratuite sur les réseaux sociaux en les réutilisant intégralement ou partiellement.

Un plateau sur France Info concernant une marque de lessive s'est transformé en pub.

Autre exemple récent : un reportage sur le financement des vélos électriques par un prêt à taux zéro a été utilisé par le Crédit Mutuel pour une pub, là aussi sur les réseaux. Chaque fois, ni FTV ni le journaliste n'a été consulté.

La direction de l'information estime que c'est de la contrefaçon de marque et du parasitisme. Quand elle est informée de ces publicités illégales, il y a une prise de contact avec les entreprises pour un retrait immédiat. La plupart du temps ça suffit, précise-t-elle. Si l'entreprise ne répond pas, elle fait une mise en demeure.

Le problème est la détection de ce genre de cas. FTV travaille sur le marquage des contenus : une empreinte numérique sur les images pour lutter contre le piratage qui avertira FTV d'une utilisation non autorisée.



Sans Valeurs

La direction était-elle au courant de la participation du journaliste Hugo Clément à un débat organisé par Valeurs Actuelles le 13 avril 2023 ? La direction ne considère-t-elle pas que cela peut être une atteinte à l'image de l'entreprise au regard des critiques que cet événement a suscité ? De plus, cette participation était rémunérée puisque Hugo Clément a demandé que son cachet soit versé à l'association Brigitte Bardot. Le fait que le journaliste ne soit pas directement salarié de FTV permet-il de se départir des règles du groupe ?

Là aussi la direction de l'information précise que cette question relève de la direction des antennes et programmes, qui n'a pas répondu.

Conflit d'intérêt en Bourgogne ?

N'y a-t-il pas conflit d'intérêt lorsque la directrice de F3 Bourgogne est mariée avec le directeur de la communication de la mairie de Dijon ? Ce dernier est un ancien journaliste de la rédaction qui a quitté l'entreprise pour rejoindre le cabinet de monsieur Rebsamen, ex-ministre et maire de la plus grosse métropole de Bourgogne. L'idée n'est pas de remettre en cause les compétences de la directrice, mais plutôt le lieu où elle exerce ses fonctions. Lors de plusieurs manifestations sur les retraites, des journalistes se sont fait interpellés comme "journalistes d'un média à la botte de la mairie". Que répondrons-nous lors des élections municipales ?

La direction précise que concernant la prévention du risque de conflits d'intérêts, cela doit être déclaré par le salarié de FTV sur la plateforme dédiée sur l'intranet. Pour les conjoints de candidats, mais aussi les conjoints des membres d'une équipe politique. Le manager doit indiquer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre pour éviter le conflit d'intérêt, règle de déport (retrait temporaire de ses fonctions). La direction de l'info a vérifié : la directrice régionale a déclaré sa situation, mais a minima. Selon la direction de l'info, "les mesures d'adaptation ont besoin d'être étoffées".

France 3 Limoges : protection des sources et des rushes

En mars dernier, dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, une équipe de France 3 en région a pu suivre une opération "coup de poing" des Robins des toits (des agents d'Enedis et de GRDF) qui consistait à couper l'électricité d'une grande entreprise. La veille du tournage, l'équipe décide, avec le rédacteur en chef du BRI, de tourner puis d'effacer les rushes, dès que le montage sera effectué, afin de préserver l'anonymat des intervenants et des protagonistes. Ces agents risquent d'être renvoyés et encourrent des condamnations en justice.

Le matin, l'équipe part donc tourner, en prenant toutes les précautions. Mais de retour, une fois le sujet monté, la JRI découvre que les rushes n'ont pas été effacés comme prévu. Les images ont en fait été bloquées par un rédacteur en chef-adjoint qui explique qu'il a appelé le service juridique de France TV et que ce dernier lui a expliqué qu'il est interdit d'effacer des rushes et qu'il faut les garder à disposition de la justice !

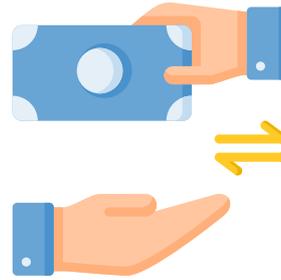


Précision : quelques jours plus tard, la rédaction a reçu une réquisition judiciaire pour demander les rushes et le reportage. Dans ce cas précis, pourquoi la protection des sources n'est pas évoquée par le service juridique ?

La direction de l'info répond qu'à sa connaissance, la direction juridique n'a pas été saisie. En cas de réquisition judiciaire, elle invoque toujours le secret des sources des journalistes pour refuser de fournir les rushes et ne donner que les images qui ont été diffusées. Et c'est ce qui a été fait.

Incitation à la fraude ?

Dans le 19/20 du 30 mai dernier, un reportage sur la fraude sociale se conclut par une transaction de notre journaliste avec des faussaires qui produisent de faux arrêts maladie. Après avoir démontré avec talent la démarche des faussaires, le journaliste achète un faux arrêt. La direction considère-t-elle cela comme nécessaire à la démonstration ? N'est-on pas dans l'incitation ?



La direction de l'info indique que dès le début, la question s'est posée. Aller jusqu'au bout, l'achat, était le seul moyen d'avoir la preuve de la fraude. C'est une décision collective avec le chef de service et le rédacteur en chef. La transaction a été remboursée par FTV.

Floutage arbitraire

Le 12 avril au soir, dans "Enquêtes de Régions" (thème : consommer malin), sur France 3 Nouvelle-Aquitaine, a été diffusé un sujet magazine dans lequel on voit une séquence avec des enfants. Ces enfants avaient été longuement filmés, quelques-uns interviewés, pour cela l'équipe de tournage avait fait demander à tous les parents des autorisations pour le droit à l'image. La réponse a été positive pour tous, sauf un sans réponse, donc l'équipe ne l'a pas filmé.

Mais lors de la diffusion, l'équipe de F3 Limoges a eu la surprise de voir que les visages de tous les enfants – sur plans larges comme plans serrés – avaient été floutés dans toute cette séquence. Cela déprécie tout son travail, voire le discrédite auprès de ceux qui, dans ce secteur, ont regardé cette diffusion, perturbe la lisibilité de cette séquence et casse totalement le ton du magazine.

De plus, l'équipe n'a pas été prévenue du floutage. Il a été ultérieurement avancé (par mail et par personnes interposées) que la rédactrice était en congés, sans qu'on sache quand ces mystérieux décisionnaires ont essayé de la contacter.

Quand bien même ce serait le cas, elle a tourné ce magazine avec 2 JRI différents, qui n'ont pas été prévenus et qui étaient présents. Ni le rédacteur en chef ni, semble-t-il, le "conseiller information et programmes" qui gère les magazines en N-A... n'a été prévenu.

Étrange : ce magazine a été rediffusé un week-end, et les visages n'étaient pas floutés...

Qui a décidé de ce floutage ? Et pourquoi ?

La Direction de l'information régionale reconnaît qu'il y a eu une erreur de transmission d'informations et que c'est un dysfonctionnement, qu'il faut améliorer les processus de partages des infos. Il faut que les consignes soient écrites.

Info et sobriété

Plateau choquant d'une reportere de la rédaction nationale en Turquie dans le 12/13 du 7 février 2023. La reportere profite de l'évacuation du corps d'un enfant dans les décombres suite au séisme pour faire son plateau sur le passage du père qui porte le cadavre. Que compte faire la direction concernant les plateaux "sensationnels", voire outranciers de certains reporters ?

La direction de l'information comprend que ce plateau ait pu choquer. Mais "la reportere a raconté ce qu'elle a vu". "C'est vrai nous aurions dû, dans le lancement, avertir le téléspectateur du caractère potentiellement choquant de la scène", admet-elle. "Mais montrer que nous sommes témoins directs, à l'heure de la remise en cause de l'info, c'est une force pour nous."

Le SNJ estime que cela peut se faire de façon beaucoup plus sobre, comme le font d'autres reporteres et reporters.

Fausses morilles dans le 13H

Le JT du 13h du 20 avril 2023 a diffusé un reportage sur la cueillette de morilles, des champignons comestibles. En réalité, il ne s'agissait pas de morilles montrées dans le reportage, mais de gyromitres, champignons ressemblants mais toxiques, crus comme cuits. Toxiques, voire mortels.

D'où vient cette erreur qui peut mettre en danger nos téléspectateurs ? Une erreur grave qui entame notre crédibilité. L'équipe a-t-elle été abusée par son interlocuteur, qui par ailleurs consomme ces gyromitres une fois séchées ? Si c'est le cas, FTV va-t-elle se retourner contre ce cueilleur de champignons ?

La direction de l'information répond que c'est bien le cueilleur qui a trompé l'équipe, sans le vouloir. Il est toujours persuadé que ce sont des morilles. FTV ne se retournera pas contre lui.

Sexisme persistant : le respect des femmes en question

Le SNJ s'interroge : comment la direction de la rédaction nationale a-t-elle pu laisser passer l'expression "L'éternel séducteur", utilisée au début de la nécrologie de S. Berlusconi sur France Info, le 12/13 et le 13h de France 2 ? Faut-il rappeler, entre autres, comme le dit pourtant le commentaire un peu plus loin, qu'il a défrayé la chronique pour des soirées organisées avec des prostituées mineures ! Il n'a jamais été condamné, mais cela méritait quand même a minima un peu plus de décence dans cette attaque de sujet.

De même, on a pu entendre dans une édition nationale de France 3 en mai un présentateur utiliser l'expression "drame passionnel" à propos d'un double crime dont ont été victimes une femme et son amant.

Il est admis aujourd'hui que la passion ne justifie en rien un crime ou un meurtre. Pourrait-on faire une note dans ce sens aux journalistes et rédacteurs en chef ?

La direction reconnaît qu'il est parfois difficile de sortir des vieux schémas sexistes, "ces termes sont fortement inappropriés". Drame passionnel, on ne doit plus utiliser ce terme, reconnaît-elle.

Mais elle ne souhaite pas diffuser une liste d'expressions à proscrire, la démarche pourrait être perçue comme de la censure. En revanche, elle peut faire des préconisations dans le cadre du sexisme par exemple.



Mayotte

Dans le JT du 13h du 25 avril, notre reporter sur place donne l'information suivante dans un plateau enregistré en fin de reportage :

"Signe de la tension extrêmement forte ici, les incitations à la violence se multiplient entre migrants comoriens et Mahorais. Hier soir, lors d'une interview en direct à la télévision, le vice-président du conseil départemental a tenu des propos qui s'apparentent à un appel au meurtre contre **les Mahorais**, passibles d'une peine de prison. Il a présenté ses excuses dans la matinée."

Rectificatif du présentateur à la fin de ce même 13 heures : "Notre reporter a évoqué les propos choquants du vice-président du département qui s'apparentent à un appel au meurtre contre les auteurs de trouble, et non contre les Mahorais, comme l'a dit par erreur notre journaliste."

Comment cette erreur n'a-t-elle pas été relevée par l'encadrement lors du visionnage avant la diffusion puisque ce plateau était enregistré ?

L'édition évoque une erreur humaine, ça n'aurait pas dû être validé.

Imprudence journalistique et déontologique

Le 4 mai dernier, le 20h a diffusé un reportage sur une hypothétique demi-part fiscale supplémentaire accordée aux familles dès le premier enfant. Une mesure qui aurait été évoquée en off par le cabinet du ministre des comptes publics Gabriel Attal. Celle-ci coûterait plusieurs milliards d'euros par an. Pour le 20h, non seulement il fallait livrer cette indiscretion en deuxième sujet du journal, mais l'incarner avec un témoignage d'une famille chez elle devant sa feuille d'impôt. Finalement, c'est un père de famille dans un parc à la sortie de l'école qui répondait dans le reportage. Sans surprise, la perspective d'économiser 800 euros par an sur sa feuille d'impôt l'enchantait. Coup de chance, le grand témoin de ce non-événement n'y croyait pas vraiment et le témoignage garde une distance que le 20h n'avait pas prévue. Le lancement parlait d'un "plan Marshall pour les classes moyennes" en reprenant les éléments de langage de Gabriel Attal, sans filtre et sans le citer. Les téléspectateurs ont donc été invités à s'imaginer que ceux d'entre eux qui avaient des enfants allaient recevoir un chèque de 800 euros par an du gouvernement. Quelles informations confirmaient cette annonce ? Aucune. Ce choix éditorial laisse donc songeur. Était-il judicieux, en somme, de donner valeur d'information à ce qui n'était qu'un plan de communication ?

Réponse de la direction de l'information : il s'agissait, c'est vrai, d'une simple piste — même pas un ballon d'essai du soi-disant plan Marshall pour les classes moyennes — qui a été traitée, titrée avant d'être démentie 12 heures plus tard par le ministre. La direction reconnaît qu'il y a eu une **surévaluation de l'information de la part de l'édition**. La volonté d'avoir un scoop ne peut pas entraîner une imprudence. "Mais il n'y a pas eu volonté de complaisance vis-à-vis de l'exécutif.", elle estime que ce soupçon de complaisance à l'égard du gouvernement est sans fondement.

En revanche, concernant l'utilisation du terme "plan Marshall des classes moyennes" dans le lancement, la direction de l'info reconnaît que **c'est contraire à toutes les règles de citation, car c'est une citation portée au public par Gabriel Attal. On ne doit pas reprendre à l'oral cette expression (il n'y a pas de guillemets à l'oral). Sur ce point, elle estime que la question du SNJ est tout à fait fondée.**

Micro-trottoirs : inflation regrettable

L'usage intensif de "micro-trottoirs" ne paraît pas toujours justifié. Et la demande de l'encadrement des JT et des services a tendance à fixer les réponses à obtenir au lieu de se concentrer sur les questions à poser. Quel est le sens de ces pratiques et peut-on les faire cesser ?

Position de la direction : ils doivent être utilisés avec parcimonie, bien encadrés, il est hors de question qu'ils soient biaisés, ni dans les questions ni les réponses.

Le président de la commission de déontologie réalise actuellement une étude sur 25 jours de JT du 13h, 19-20 et 20h semaine et week-end... Quinze jours avant la charte sur les micro-trottoirs et 15 jours après pour savoir si la charte a servi à quelque chose.

Réforme des retraites : carton rouge pour FTV !

Lors de la finale de la coupe de France de Football le 29 avril 2023 au Stade de France, la réforme des retraites s'est invitée dans les gradins. En direct, le commentateur de France 2 a selon nous minimisé la réalité des sifflets et des huées, mais on peut considérer cela comme subjectif. En revanche, le lendemain dans le 13h de France 2, le compte-rendu du match et ses à-côtés laisse entrevoir selon nous un parti pris condamnable. Le président de la République, pour éviter d'affronter le public présent sur place, a choisi, contrairement à la tradition, de rencontrer les joueurs et les arbitres dans les couloirs du Stade de France. Commentaire entendu sur notre antenne : "le président a fait évoluer le protocole". Alors que, clairement, il a évité de s'exposer pour éviter sifflets et huées contre la réforme des retraites. Est-ce une consigne de la direction de minimiser ainsi la contestation contre cette réforme, comme elle a pu le faire précédemment dans les différentes manifestations ?



Omission volontaire ?

Dans un reportage sur le **soft power** pratiqué par l'Arabie Saoudite diffusé au JT de 20h le 11 juin, le **rallye Dakar** n'est pas évoqué comme événement de communication de l'Etat Saoudien. Pour quelles raisons ?

Réponse de la direction : ce reportage évoquait les faits les plus récents avec les footballeurs. Aucune consigne n'est donnée pour épargner le Dakar, couvert par FTV.



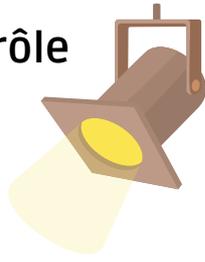
Et pas de casseroles au 20H !

Autre exemple, le 14 avril, après l'avis du Conseil Constitutionnel sur la réforme des retraites, pas de "casserolades" en ouverture du 20h. Alors que les délais de fabrication étaient largement suffisants, puisqu'il a rendu son avis à 18h comme prévu. Pourquoi ? La chaîne concurrente a logiquement ouvert son JT avec cette info.

La direction estime que ces deux questions relèvent de l'éditorial et pas de la déontologie. Le directeur de l'information précise néanmoins qu'aucune consigne n'est donnée aux éditions concernant le traitement de l'actualité de l'exécutif.

Concernant le match, la direction admet que la raison du changement de protocole aurait pu en effet être donnée, accompagnée de la dénégation de la présidence de la République. Commentaire du SNJ : effectivement, c'était le minimum !

Molières : un mauvais rôle



Lors de la cérémonie des Molières du 24 avril dernier, beaucoup se sont émus que la ministre de la culture réponde en direct à l'intervention d'intermittents critiquant la réforme des retraites. Une réaction inhabituelle dans ce genre de cérémonie qui laisse à penser que cette intervention était préparée en intelligence avec le producteur de la soirée, connu pour sa proximité avec le couple Macron. Quel est le commentaire de FTV sur cette polémique ? Et Delphine Ernotte était-elle au courant de ce que certains qualifient de coup monté ?

La Direction a transmis la question à Michel Field. Réponse : "Le diffuseur a été informé d'une volonté des syndicats d'une prise de parole. Il a demandé au producteur de les contacter pour trouver un accord sur la durée de leur intervention. Le texte, à la demande des syndicalistes, a été transcrit au préalable au prompteur. En aucun cas l'intervention de la ministre n'a été préparée ou facilitée, ni par FTV, ni par le producteur délégué à la captation de la cérémonie."

Le directeur de l'information ajoute tout de même qu'il est probable que la ministre ait été avertie de cette intervention dans l'émission.

Harrison Ford : what else ?

Comment se fait-il qu'aucune question n'ait été posée à Harrison Ford dans le 20h de France 2 le 3 mai sur sa conversion écologique, lui qui est connu depuis longtemps comme étant propriétaire de plusieurs jets privés qu'il pilotait lui-même à une époque ? La chaîne a préféré mettre en avant son plaidoyer pour la planète sans rappeler ces épisodes.

France Info TV : le RN et le piège du temps de paroles

La diffusion en direct et en entier du discours d'un représentant politique, comme par exemple, le discours de Marine Le Pen le 1er mai depuis Le Havre diffusé sur France Info TV correspond-il à un choix éditorial ou un besoin de rattrapage de temps de parole ? Quelle est la position de la direction sur ce type de décision de programmation ?

Réponse de la direction de France Info TV : Il y a l'intérêt éditorial, mais dans certains cas, il s'agit d'équilibrer le temps de paroles des partis politiques, c'est une demande qui émane de l'ARCOM (ex-CSA). Et chaque fois qu'il y a un discours d'une personnalité politique, il y a une analyse derrière en plateau avec des journalistes et experts qui contextualisent et décryptent ce qui vient d'être dit.

Le directeur de l'info précise qu'avec le RN, il y a une difficulté à rentrer dans les temps de paroles. Il s'exprime peu sur les antennes de FTV, et ça pose de gros problèmes pour équilibrer les temps de paroles. Ce procédé du RN ressemble à de la manipulation du temps de paroles.

Pourquoi LFI et maintenant la NUPES sont-elles présentées sur France Info systématiquement comme "extrême gauche" ? Est-ce une demande de la direction ? La direction de France Info TV conteste l'exactitude de cette information.

La direction a vérifié : à 26'30, la question a été posée, même si elle n'est pas très claire, tout comme la réponse. Et estime que l'interview en direct est un exercice difficile. Le présentateur ayant précisé que par manque de temps, il n'a pas pu l'interroger correctement sur ce sujet.

Numérique en régions : qui signe quoi ? Qui fait quoi et comment ?

Comment nos internautes peuvent-ils différencier les publications journalistiques des articles écrits par des éditeurs web, ou autres PTA avec UCC contenus multimédia ? La direction avait admis que cela posait un problème, mais que fait-elle pour garantir une "certification" de l'information ?

Réponse de la coordinatrice numérique pour le réseau régional : la signature du rédacteur sous l'article existe déjà. Quand on clique, il y a sa bio. Certains élus font remarquer que ce n'est pas toujours le cas.

Pour aller plus loin, le directeur du réseau a pris une décision. Désormais, **il n'y aura plus besoin de cliquer**, la bio du rédacteur-trice apparaîtra sous sa signature. Une nouvelle fonctionnalité qui devrait demander un peu de temps pour la mise en place. Elle estime que ce sera effectif à l'automne.

Toujours au sujet des signatures des papiers web sur le réseau régional, qui apparaît en haut des publications : **la signature "libre" a disparu**, elle permettait de lister tous les journalistes ayant participé au reportage. Désormais, seul le rédacteur du papier web peut y mettre son nom. Un problème déontologique pour le SNJ, un journaliste doit citer le nom de tous les journalistes dont il reprend le travail. (C'est le cas des reportages TV qui donnent lieu à des papiers sur le numérique.)

Selon la coordinatrice numérique pour le réseau régional, la consigne a en effet été donnée à tous les rédacteurs web d'évoquer dans le papier le travail des journalistes de terrain qui auraient pu apporter des éléments. Mais pour la signature, plus possible d'indiquer de nouveaux auteurs, ça poserait, selon elle, un problème de responsabilité légale, on ne peut pas rajouter tous les noms des journalistes de terrain. Par contre, quand il y a reprise d'un article vidéo, il y a le nom des auteurs.

Toujours sur le numérique (mais aussi pour les JT), il est parfois demandé à des journalistes, voire des éditeurs (et souvent des CDD), de partir seuls sur le terrain avec un kit smartphone pour réaliser un tournage avec ITW. Ces éléments étant parfois repris dans le JT. Or, nos accords prévoient qu'un tournage pour l'info soit au minimum un binôme JRI/rédacteur, sauf circonstances exceptionnelles. Il ne faudrait pas que s'instaurent des pratiques "déviantes" et récurrentes au motif que "c'est pour le web"! Un rappel peut-il être communiqué aux responsables concernés ?

Réponse de la direction régionale de l'info : pour le numérique, quelqu'un peut partir seul avec son smartphone. Mais elle reconnaît qu'il y a pu y avoir quelques dérives ici ou là, nécessité de faire un rappel. Elle dit veiller à ce que les tournages pour le numérique ne se retrouvent pas sur le linéaire. Elle dit tenir à l'application des accords. Sauf documents d'actualité exceptionnels.

Question sur l'ingérence du "coordinateur numérique" des sites web du réseau régional dans le rédactionnel. Il court-circuite la hiérarchie journalistique de la rédaction, parfois sans même informer le journaliste rédacteur du papier d'une éventuelle modification apportée.

Exemple à F3 Île-de-France. Un titre écrit par le coordinateur numérique avec information erronée qui n'était pas dans le papier initial. (Le titre a par la suite été modifié.)

Réponse de la direction de l'info régionale : le coordinateur numérique explique qu'il est allé sur le terrain avec le journaliste. Et la règle est la suivante : le coordinateur prévient le rédacteur en chef adjoint s'il estime qu'il y a une modification à faire dans un article.

Intelligence artificielle générative : quelle position de la direction ?

Concernant l'utilisation des IA, certains collègues ne se cacheraient pas pour se servir de Chat GPT pour rédiger leurs commentaires. Si le phénomène est encore à la marge, la direction pourrait-elle réaffirmer clairement sa position à ce sujet ? Pourquoi pas via une note de service ?

Position de la direction de l'info : des journalistes reconnaissent utiliser Chat GPT pour écrire leurs commentaires, et comme source documentaire. Le problème c'est que chat GPT ne cite pas ses sources. L'exigence de la hiérarchie sur les sources devra être rigoureuse. En revanche, pour écrire des commentaires, produire des contenus, ce n'est pas autorisé. Mais la direction ne peut pas l'interdire, cela n'aurait pas de sens, estime-t-elle.

Avec la présidence, elle mène une réflexion sur la mise en place d'un travail sur l'IA au niveau du groupe. L'idée est d'avoir une structure avec un(e) responsable. L'université FTV propose déjà une formation.

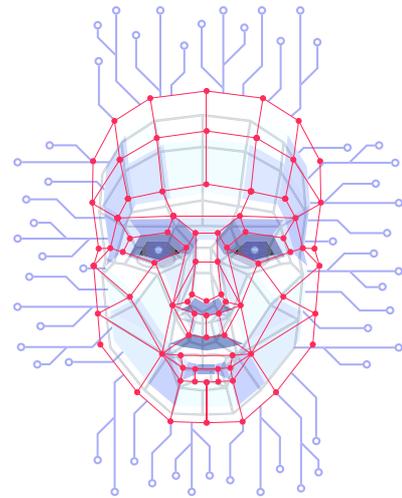
Un groupe de travail réuni par le médiaLab de l'info a fait une enquête durant deux mois en interne et en externe. Il ressort qu'il y a une attente très forte de règles. Elle montre chez les collaborateurs plus d'enthousiasme que de craintes. Il y a un fort besoin de formation. Mais trouver des formateurs est difficile, tout le monde se les arrache, d'après la direction.

Nouvelle charte de l'anonymat. Gestion des archives et des voix.

Les IA génératives open sources seront bientôt capables de déjouer le floutage des reportages, c'est une question de mois. (Voir la nouvelle charte de l'anonymat et l'e-learning).

Dans le plan d'action de la direction, il y a un gros travail sur l'indexation des archives. Et la direction veut agir rapidement sur les replay. Il y a plusieurs milliers de sujets à visionner et à couper manuellement si besoin. Un stagiaire va venir en renfort.

La direction cherche maintenant des solutions techniques pour les voix, elle a intégré un plug-in dans la salle de mixage D au siège, pour une solution d'altération de la voix, robuste pour le moment, ce ne sera plus une altération analogique de la fréquence de la voix.



Enseignement pour des diplômes non conventionnés des écoles de journalisme

Point des directions de l'information et de l'éthique et conformité.

Après concertation avec les organisations syndicales, un consensus relatif s'est dégagé. Il y aura application stricte de l'accord collectif pour l'enseignement du journalisme : seules les demandes de collaborations extérieures qui consistent à enseigner dans le cadre d'un diplôme reconnu par la profession, ou à l'INA, seront acceptées.

La direction a laissé les collaborations dans les formations non-reconnues se faire jusqu'à la fin de l'année d'études, en particulier pour ne pas perturber les universités. L'application stricte se fera surtout à partir de septembre. La direction a déjà recueilli les réactions de mécontentement de certains journalistes et de doyens ou recteurs d'universités et quelques directeurs d'écoles privées. Elle les incite à demander la reconnaissance de leur formation au journalisme (aujourd'hui, 14 formations au journalisme sont agréées en France).

Si la direction a connaissance d'enseignement sans autorisation, "il y aura des conséquences", précise-t-elle.
